

**OBJET** : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ANIMATION  
DU PROGRAMME D'ÉTUDE PRÉALABLE FOREZ-ROANNAIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20240924-20240917\_CC\_D23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2024

Publication : 30/09/2024



Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 10 septembre 2024 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 17 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents** : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Marie-Pierre BAROU, Jocelyne BARRIER, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Patricia CARETTE, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Sylvie CHEVAILLIER, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Clément GAUMON, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Thierry GOUBY, Thierry GOUTTE, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Olivier JOLY, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Jean-Philippe MONTAGNE, Annie OSTARD, Rambert PALIARD, Nathalie PANAZZA, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Monique REY, Rémi RIZAND, Pascal ROCHE, Nicolas ROLLAND, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Bernard TRANCHANT, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés** : Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Joël EPINAT par Rémi RIZAND, Jean-René JOANDEL par Marie-Pierre BAROU, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA, Thierry MISSONNIER par Thierry GOUTTE, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Jean-Paul TISSOT par Sylvie CHEVAILLIER

**Pouvoirs** : André BARTHELEMY à Dominique GUILLIN, Christine BERTIN à Thierry DEVILLE, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Simone CHRISTIN-LAFOND à Nicole GIRODON,

Géraldine DERGELET à Cindy GIARDINA, Serge DERORY à Mickaël MIOMANDRE, Jean-Marc DUMAS à Julien DEGOUT, Jean-Claude GARDE à Jean Maxence DEMONCHY, Flora GAUTIER à Ghyslaine POYET, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Eric LARDON à Marcelle DJOUHARA, Gilbert LORENZI à Alain LAURENDON, Alexandre PALMIER à Robert REGEFFE, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Gilles THOMAS à Paul DUCHAMPT, Yannick TOURAND à Thierry HAREUX

**Absents** : Christophe DESTRAS, David SARRY, Pierre VERDIER

**Secrétaire de séance** : Patrick ROMESTAING

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	107
Nombre de membres suppléés :	8
Nombre de pouvoirs :	18
Nombre de membres absents :	3
Nombre de votants :	125

Vu l'article L.5216-5 du CGCT,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la convention annexée,

Considérant que l'Etablissement Public Loire (EPL) propose la construction d'une démarche de prévention des inondations sur les communes riveraines du fleuve Loire.

Cette démarche se compose de deux phases :

- un Programme d'Etudes Préalables (PEP) d'une durée de 4 ans, phase d'acquisition de connaissance et d'élaboration de projets,
- un Programme d'Actions de Prévention des Inondations, phase opérationnelle de travaux, d'une durée de 6 ans.

Le périmètre de ce PEP couvre le fleuve Loire et ses principaux affluents. Il se compose de 8 collectivités compétentes en matière de prévention des inondations : Loire Forez Agglomération, 3 Communautés de communes (Forez-Est, Semur-en-Brionnais, Marcigny) et 4 syndicats (SIMA Coise, SMAELT, Roannaise de l'Eau, SYMISOA).

Ce périmètre permet ainsi de couvrir un territoire depuis le barrage de Grangent jusqu'à l'aval de l'agglomération roannaise et ainsi de bénéficier d'actions cohérentes sur le fleuve Loire.

L'Etablissement Public Loire animera cette démarche en s'appuyant sur 1 animateur basé à Roanne (1ETP), ce qui induit une estimation du salaire et des charges à hauteur de 50 000€ par an. Ce poste est subventionné à 50% par l'Etat (Fond Barnier) et 30% par l'Union Européenne (FEDER Bassin Loire). Le reste à charge est à supporter par les différentes collectivités.

Le tableau ci-dessous donne la participation financière de chaque collectivité concernée, sur les 4 ans du PEP et annuellement.

EPCI	Surf Km <sup>2</sup> en ZI	% Km <sup>2</sup> en ZI	Pop. ZI	% Pop. en ZI	Clé répartition %	TOTAL sur 4 ans (€)	Total annuel (€)
CA Loire Forez	23	10%	3 693	38,3%	<b>24,08%</b>	9 632,10 €	2 408,03 €
CC Forez-Est	23	10%	628	6,5%	<b>8,19%</b>	3 276,48 €	819,12 €
SIMA Coise	15	6%	677	7,0%	<b>6,73%</b>	2 691,39 €	672,85 €
SMAELT	23	10%	658	6,8%	<b>8,35%</b>	3 338,69 €	834,67 €
Roannaise de l'Eau	117	50%	3 271	33,9%	<b>42,06%</b>	16 825,71 €	4 206,43 €
SYMISOA	14	6%	672	7,0%	<b>6,49%</b>	2 595,18 €	648,80 €
CC Semur-en-Brionnais	16	7%	30	0,3%	<b>3,59%</b>	1 435,60 €	358,90 €
CC de Marcigny	2	1%	16	0,2%	<b>0,51%</b>	204,85 €	51,21 €
<b>Total</b>	233	100	9 645	100,0	<b>100 %</b>	<b>40 000 €</b>	<b>10 000 €</b>

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- valider la proposition de convention avec l'Etablissement Public Loire pour l'animation du Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations,
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- valide la proposition de convention avec l'Etablissement Public Loire pour l'animation du Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 17 septembre 2024

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,